



Mairie d'Escaudœuvres

221 rue Jean Jaurès 59161 ESCAUDŒUVRES

Tél. : 03 27 72 70 70

LOCATION ET MAINTENANCE D'UNE PRESSE NUMÉRIQUE ET DE COPIEURS MULTIFONCTIONS

POUR LA VILLE D'ESCAUDŒUVRES

CAHIER DES CHARGES

JUIN 2026

Référence du marché : 2026-06-01

Date limite de réception des offres : vendredi 7 août 2026 à 17 h 00, par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation du CDG59.

Article 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

1-1 Description du marché

La présente consultation a pour objet :

Location et maintenance d'une presse numérique ou matériel équivalent et de 7 photocopieurs multifonctions pour les services de la ville d'ESCAUDŒUVRES sur les sites de la mairie, de la médiathèque et des écoles (durée du contrat : 20 trimestres, à compter du 1^{er} octobre 2026).

Définition « photocopieur multifonction » :

La ville attend du photocopieur qu'il soit connecté sur le réseau informatique et numérique de la ville, qu'il présente les fonctionnalités de base suivantes :

- photocopie ;
- impression de documents provenant de postes bureautiques ;
- numérisation de documents divers.

Définition « copie » :

La ville inclut toutes les duplications et impressions telles que listées ci-dessous :

- duplication de documents réalisés sur un photocopieur ;
- impression de documents provenant de postes bureautiques, et réalisés sur un photocopieur multifonction.

Une « copie » représente une face imprimée ou dupliquée d'une feuille, quel que soit son taux de couverture imprimé.

La location de ce matériel connecté en réseau a pour but :

- de satisfaire aux besoins des collaborateurs de la ville, en matière de reprographie interne et d'impression ;
- de fournir à ces collaborateurs les moyens nécessaires afin de pouvoir scanner aisément tout document, et de pouvoir mettre en œuvre et exploiter facilement une gestion électronique documentaire, ainsi que la dématérialisation des pièces juridiques et comptables ;
- de réduire les coûts d'impression et de fonctionnement produits par le parc copieur de la commune.

La présente démarche s'inscrit dans une logique économique et de développement durable par un raisonnement en terme de « coût global de location ». La ville d'ESCAUDŒUVRES fait le choix de ne pas allouer afin de confier le marché à un prestataire unique, ce besoin concernant une seule et même catégorie de matériel informatique et de reprographie.

1-2 Variantes

Refusées.

1-3 Personne publique organisant le marché

Commune d'ESCAUDŒUVRES – 221 rue Jean Jaurès 59161 ESCAUDŒUVRES
Tél. : 03 27 72 70 70 - Courriel : hoteldeville@escaudoeuvres.fr

Article 2 – CARACTÉRISTIQUES MATÉRIELLES

Le présent marché consiste à fournir à la commune d'ESCAUDŒUVRES une presse numérique (ou matériel équivalent) et 7 photocopieurs en location avec un contrat de maintenance pour une durée de 20 trimestres. Les prestations comprennent le transport, la livraison, l'installation, la mise en service et la formation à l'utilisation.

Les appareils proposés doivent être faciles d'utilisation, l'utilisation doit être conviviale. La mise à niveau de l'équipement doit être gratuite et permanente afin de bénéficier des dernières évolutions technologiques.

Les propositions devront être accompagnées d'une fiche technique.

Caractéristiques :

❖ 1 presse numérique ou matériel équivalent (imprimerie mairie) :

Volumes trimestriels estimés :

1 000 A4 NB et 36 000 A4 couleur

- Matériel neuf
- Technologie d'impression : laser
- Impression couleur et NB
- 4 bacs de papiers : 2 A4 portrait (1 000 feuilles minimum) et 2 A3 (500 feuilles)
- 1 passe-copie de 200 feuilles minimum
- 1 magasin latéral SRA3 (2 200 feuilles minimum)
- 1 module de pliage (en 2 et en 3 (C et Z)) et d'agrafage (60 feuilles minimum en liasse ou 20 feuilles minimum en brochure)
- Impression de brochures avec insertion automatique d'une couverture imprimée sur un support distinct (grammage et/ou type de papier différent) de celui des pages intérieures
- 1 dépileur
- Impression postscript haute résolution (2 400 x 2 400 dpi) et précise sur formats divers (enveloppes C5-C4-DL, feuilles A5 à SRA3) et variés (épaisseur jusqu'à 300 g/m², supports en relief ou texturé, autocollant)
- Impression recto-verso pratiquement sans décalage
- Marges techniques de 5 mm maximum
- Format d'impression C4 paysage natif
- Vitesse d'impression minimale de 65 pages A4 couleur par minute
- Première impression après démarrage de la presse en moins de 30 s
- Impression de la première copie en moins de 7 s
- Respect de la colorimétrie (dernière feuille imprimée identique à la première de la série)
- Numérisation recto-verso en 1 seul passage avec OCR intégré et enregistrement sur ordinateur ou envoi par mail
- Administration par interface web depuis un poste informatique
- Carte réseau Gigabit

❖ **4 copieurs administratifs (accueil mairie, étage mairie, service technique, médiathèque) :**

Volumes trimestriels estimés :

Accueil mairie : 7 200 A4 NB et 9 000 A4 couleur

Étage mairie : 5 500 A4 NB et 10 000 A4 couleur

Service technique : 800 A4 NB et 1 700 A4 couleur

Médiathèque : 600 A4 NB et 900 A4 couleur

- Matériel neuf
- Technologie d'impression : laser
- Impression couleur et NB
- Meuble support
- 2 bacs papier A3 (500 feuilles)
- 1 passe-copie de 100 feuilles minimum
- Résolution 1 200 x 1 200 dpi minimum
- Impression postscript haute résolution et précise sur formats divers (enveloppes C5-C4-DL, feuilles A5 à A3) et variés (épaisseur jusqu'à 300 g/m², autocollant)
- Vitesse d'impression minimale de 25 pages A4 couleurs par minute
- Numérisation recto-verso en 1 seul passage avec OCR intégré et enregistrement sur ordinateur ou envoi par mail au format JPG et PDF
- Disque dur de 320 Go minimum
- Mémoire vive de 4 Go minimum
- Écran de contrôle tactile
- Administration par interface web depuis un poste informatique
- Carte réseau Gigabit

❖ **3 copieurs standards (3 écoles) :**

Volumes trimestriels estimés :

École maternelle Suzanne Lanoy : 11 000 A4 NB

École élémentaire Joliot-Curie : 6 000 A4 NB

École élémentaire Jean Lebas : 19 000 A4 NB

- Matériel neuf
- Technologie d'impression : laser
- Impression NB uniquement
- Meuble support
- 2 bacs papier A3 (500 feuilles)
- 1 passe-copie de 100 feuilles minimum
- Résolution 1 200 x 1 200 dpi minimum
- Impression sur formats divers (enveloppes C5-C4-DL, feuilles A5 à A3) et variés (épaisseur jusqu'à 250 g/m², autocollant)
- Vitesse d'impression minimale de 25 pages A4 NB par minute
- Numérisation couleur recto-verso en 1 seul passage avec OCR intégré et enregistrement sur ordinateur ou envoi par mail au format JPG et PDF
- Disque dur de 160 Go minimum
- Mémoire vive de 2 Go minimum
- Écran de contrôle tactile
- Administration par interface web depuis un poste informatique
- Carte réseau Gigabit

Article 3 - CONDITIONS COMMERCIALES

- Contrat du 1^{er} octobre 2026 au 30 septembre 2031 (20 trimestres).
- Pas de matériel reconditionné ou d'occasion.
- Pas d'engagement minimum de facturation du nombre de copies.
- Remontée automatique par mail des alertes de toner.
- Remontée périodique par mail des relevés de compteurs.
- Délai d'intervention de moins de 4 heures.
- Délai de rétablissement en cas de panne à préciser.
- Numéro d'appel local non surtaxé pour le service technique.
- Stockage sur site de deux cartouches d'avance par couleur par type de copieur, de deux cartouches d'avance par couleur pour la presse numérique et d'un jeu d'agrafes d'avance pour la presse numérique.
- Prise en charge sans surcoût de la réexpédition des copieurs actuels à l'échéance des contrats en cours.
- Coût d'impression A3 au prix du A4 pour la presse numérique et les 7 copieurs.
- Mise à niveau du matériel gratuite et permanente.
- Livraison, installation et formation sans frais.
- Proposition englobant la location, la maintenance préventive et curative sur toute la durée du contrat (fréquence de passage à préciser), le déplacement des techniciens, la main d'œuvre, la fourniture de pièces d'origine constructeur, les cartouches de toner constructeur et les agrafes constructeur.

Article 4 – MAINTENANCE

La maintenance de chaque appareil sera de 20 trimestres.

Le titulaire garantit au titre de l'entretien le parfait état permanent du matériel. Les interventions techniques suite à une demande de la commune ne devront pas excéder 4 heures ouvrées. Le titulaire précisera clairement ce délai dans son offre.

La prestation inclut l'entretien technique des matériels (pièces, main d'œuvre et déplacement) nécessaires au bon fonctionnement du matériel ainsi que le remplacement des pièces d'usure. Les interventions consistent suivant les besoins, à dépanner, réviser, régler et vérifier le matériel mis en place.

Le titulaire fournit un carnet d'entretien pour l'appareil. Il indique à chaque intervention l'objet de celle-ci, la cause, la solution apportée ou préconisée et les risques encourus en cas de non-exécution. Ce carnet doit être consultable à tout moment par la personne publique.

Tout matériel immobilisé pendant plus d'une semaine devra faire l'objet d'un remplacement par un matériel équivalent dans les meilleurs délais.

En cas de panne importante nécessitant le retour de l'appareil en atelier, le titulaire s'engage à mettre en place, à ses frais, un nouvel appareil de mêmes caractéristiques dans les 72 heures suivant la demande.

Article 5 – INSTALLATIONS – MISES EN SERVICE

Les candidats indiqueront leurs délais d'installation.

L'ensemble des appareils fera impérativement l'objet, lors de la mise en service, d'une formation aux utilisateurs et fournira la documentation en langue française nécessaire à l'utilisation correcte du matériel livré. Un formateur devra être dédié à cet effet.

Article 6 – LIVRAISONS

Les candidats indiqueront leurs délais de livraison et la livraison se fera sur rendez-vous.

Adresses de livraison :

- Mairie : 221 rue Jean Jaurès 59161 ESCAUDŒUVRES - Horaires : lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30.
- Médiathèque « Liberté » : 292 rue Jean Jaurès 59161 ESCAUDŒUVRES – Horaires : mardi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00 / vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00 / samedi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 00.
- École maternelle Suzanne Lanoy : 139 rue Jean Jaurès 59161 ESCAUDŒUVRES – Horaires à préciser avec la directrice d'école.
- École Irène et Frédéric Joliot-Curie : 10 rue de Bouchain 59161 ESCAUDŒUVRES – Horaires à préciser avec la directrice d'école.
- École Jean-Baptiste Lebas : 252 Jean Jaurès 59161 ESCAUDŒUVRES – Horaires à préciser avec le directeur d'école.

Article 7 - DURÉE DU CONTRAT

La durée du contrat est conclue pour 20 trimestres pour la prestation location et maintenance.

Article 8 - PIÈCES CONSTITUTIVES DE LA CONSULTATION

- Une proposition financière de location.
- Le présent cahier des charges dûment accepté, daté et signé.
- Les projets de contrats de maintenance – coût copie et de location.
- Un mémoire explicatif technique des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour la réalisation des prestations (installation sur le site, formation, garantie sur site pièces, main d'œuvre et déplacement, maintenance, délais, etc.) et un descriptif détaillé des appareils proposés, de leurs possibilités et de leurs performances en langue française.
- À ces documents, pourra être joint tout autre document technique et/ou explicatif que le candidat jugera utile pour la compréhension de son offre, notamment le guide des prérequis techniques pour l'installation du matériel. Des références d'utilisateurs pourront également être communiquées.
- Afin de permettre l'évaluation des performances de la presse numérique proposée, un test d'impression de brochures A4 en taille réelle et en papier 80 g/m² devra être effectué. Ce test portera sur la qualité d'impression, le respect des marges techniques et la précision du calage recto-verso, à partir de deux fichiers PDF mis à disposition aux adresses suivantes :

- o https://www.escaudoeuvres.fr/pdf/scaldomag_18.pdf
- o https://www.escaudoeuvres.fr/pdf/gabarit_test.pdf

Par dérogation au principe de transmission électronique des plis, les échantillons imprimés correspondant au test d'impression demandé ne pourront être transmis par voie dématérialisée. Ils devront être remis physiquement, soit par dépôt à l'accueil de la mairie, soit par envoi postal, dans les délais impartis.

Article 9 – CRITÈRES D'ÉVALUATION DES OFFRES

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-après :

- | | |
|---|---------------------|
| • Prix : | 60 %, dont : |
| o coût à la page de la maintenance | 30 |
| o coût de location du matériel | 20 |
| o existence ou non d'une révision des prix du contrat de maintenance (si révision : 0, sinon note maximale) | 5 |
| o coût de livraison, installation, mise en réseau, formation | 5 |
| • Critères de qualité : | 40 %, dont : |
| o délais d'intervention en cas de panne | 20 |
| o respect des caractéristiques matérielles demandées, qualité des machines | 12 |
| o délai de livraison à dater de la réception du bon de commande par le prestataire, en nombre de jours | 2 |
| o délais d'installation à dater de la réception du bon de commande par le prestataire, en nombre de jours | 2 |
| o amplitudes horaires maximums pour une demande d'intervention | 4 |

La ville d'ESCAUDŒUVRES se réserve la possibilité :

- d'engager des négociations avec le ou les candidats ayant fait les propositions les plus intéressantes ;
- de ne pas donner suite à la présente consultation.

Article 10 – OBLIGATIONS DES PARTIES

Le candidat est tenu de se comporter en conseiller loyal vis-à-vis de la commune et s'oblige à apporter les moyens et faire preuve de la compétence, du soin et de la diligence appropriés dans l'accomplissement des prestations faisant l'objet du présent marché.

Le candidat s'engage à ne fournir à la commune que du matériel neuf à l'exclusion de tout matériel révisé ou reconditionné.

Article 11 – MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement s'effectue par mandat administratif dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la facture du prestataire.

Article 12 – ASSURANCES

Le titulaire devra justifier et joindre une attestation d'assurance garantissant sa responsabilité à l'égard des tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par la conduite des prestations ou les modalités de leur exécution. La garantie devra être suffisante pour couvrir l'ensemble des risques ; elle devra être illimitée pour les dommages corporels. Les transports sont effectués sous la responsabilité du titulaire. Celui-ci doit être assuré pour ces transports.

Date limite de réception des offres : vendredi 7 août 2026 à 17 h 00, par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation du CDG59.